

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUIN 2022 A 18 HEURES 30

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sont présents. En ouverture de la séance, le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2022 : Adopté sans remarque à l'unanimité.

Pour cette séance, M. Alain GIRAUDET est désigné secrétaire de séance.

1) DEMANDE DE SUBVENTION SDES POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que la commune de Conjux s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 55 000€HT (hors maîtrise d'ouvrage) pour toute la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **SOLLICITE** l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ; **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ; **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

2) INSTALLATION DE RALENTISSEURS SECTEUR DE PORTOUT - SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'installation de deux ralentisseurs sur le hameau de Portout
- Approuve le coût prévisionnel d'environ 18 000€HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Département au titre des amendes de Police et de l'autofinancement
- Demande au Département de la Savoie une subvention la plus importante possible

3) DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET TOURISME

Un oubli sur le compte 6718 lors du vote du budget demande une décision modificative. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer les crédits comme suit :

Désignation	Montant des crédits
611/011 : Sous traitance générale	-23.70€
6718/67 : Autres charges exceptionnelles gestion courante	+23.70€

4) PROGRAMMATION ONF 2022

L'ONF propose chaque année d'entretenir notre forêt communale. Pour 2022 il est demandé de programmer divers travaux de peuplements pour 870€ HT

Après en avoir délibéré, la commune accepte cette proposition à l'unanimité et demande au maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

5) SUBVENTION DU TENNIS CLUB DE CHAUTAGNE

Le maire a reçu une demande de subvention pour le Tennis Club de Chautagne anciennement Tennis Club de Conjux. Pour rappel, dans le cadre de la fusion entre le club de Conjux et celui de St Pierre de Curtille le terrain de tennis est désormais situé à St Pierre.

Afin de permettre au Tennis Club d'organiser comme à son habitude les activités de la saison d'été (tournois, stage et repas de fin de saison), le club demande une subvention de fonctionnement.

Monsieur Pierre CANALE n'ayant pas pris part au vote du fait qu'il est Président du tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 1 abstention (Pierre CANALE) il est décidé d'octroyer une subvention de 300€.

6) REDEVANCE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient d'instaurer un tarif pour l'occupation du domaine public concernant l'installation d'un camion à pizzas les vendredis, samedis et dimanches soirs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le tarif à 300€ pour l'année 2022. Ce tarif sera susceptible d'être revu pour l'année prochaine.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Permanences élections législatives

Point de rappel sur la tenue des bureaux de vote.

b) Surveillance de la plage

La plage de Conjux sera surveillée du 25 juin au 25 août 2022 par le SDIS. Pour rappel, les frais de surveillance sont supportés par Grand Lac. Toutefois, un représentant de la commune est nécessaire pour faire la visite d'ouverture et de fermeture du poste de

secours et également pour signer le registre des interventions toutes les semaines. Monsieur Emmanuel GALLICE est volontaire.

c) Projet AOT pédalos 2023

Une réunion va se dérouler le 7 juillet prochain pour organiser une consultation commune avec les services de l'Etat pour l'AOT des pédalos à partir de l'année prochaine.

d) Etude photovoltaïque

Une étude diligentée par Grand Lac nous a permis de faire un point sur l'intérêt ou non d'installer une solution photovoltaïque sur le toit du local technique. Le résultat est négatif, il n'y a pas d'intérêt pour ce qui concerne cette installation.

e) Journées du Patrimoine

Elles se dérouleront les 17 et 18 septembre. La chapelle sera ouverte de 14h à 18h.

f) Toilettes de la plage

Il manque des poubelles et des dévidoirs à papier dans les WC de la plage et voir avec Grand Lac pour prolonger la paroi pour les urinoirs. Information qui sera remontée à Grand Lac.

g) Panneaux signalisation

Installation de panneaux de signalisation sur la commune : au niveau de la route de la Rochette pour interdire les +3.5t de prendre la route et au niveau du port pour interdire les véhicules à moteurs sur le devant de l'esplanade. La commande sera faite avant l'été.

h) Méditation à la Chapelle

Denis Wallez propose une introduction à la méditation (Bouddhiste) de 18h à 19h les mercredi 20 et 27 juillet ainsi que les mercredis 3, 10, 17, 24 août, à la chapelle. Participation libre, au profit de l'association "Culture et Patrimoine". La méditation peut (directement ou indirectement) aider à gérer le stress, les difficultés de la vie, les émotions, les conflits... C'est un outil pour mieux se connaître, et mieux se contrôler. Un groupe de pratique régulière est susceptible d'être organisé à partir de la rentrée ; ces séances d'introduction sont l'occasion de découvrir si cela peut vous intéresser. Aux mêmes dates, à 19h, démonstration de iaidō. C'est un art martial japonais, l'art de dégainer le sabre. Des cours de iaidō pourraient être organisés à partir de la rentrée, et ces démonstrations sont l'occasion de découvrir cet art, de constater qu'il peut être pratiqué de l'adolescence à un âge avancé, et de poser toute question que vous pourriez avoir à son sujet.

i) Intramuros

Intra muros est une application pour smartphone destinée à créer un lien direct entre les collectivités de Chautagne (Mairies et Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne) et leurs administrés.

Cette application permettra à tous de se tenir informé de ce qui se passe sur le territoire en temps réel. Il sera également possible de signaler un événement ou faire remonter une information (double flux). Cette application devrait être opérationnelle dès cet été.

j) CSE (Containers Semi-Enterrés)

Après l'installation de ceux-ci Grand Lac avait demandé la projection de graines projetées pour les CSE installés dans le virage de Bernoux. M. Gallice a rappelé cet engagement au service de Grand Lac car cela n'a pas encore été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.